

## Fiche orale N°1 : Conduite dans des conditions atmosphériques difficiles : pluie, brouillard, vent, neige, verglas

### Conduite Difficile

#### • Par temps de pluie :

Quels sont les comportements à adopter lors de la conduite par temps de pluie ?

- ➔ Réduire la vitesse.
- ➔ Augmenter la distance de sécurité.
- ➔ Allumer les feux.
- ➔ Ni freinage, ni coups de volant brusques.
- ➔ Utiliser le frein moteur.
- ➔ Utiliser les accessoires (essuie-glaces, ventilation, Rétroviseurs chauffants ...).



#### • Par temps de brouillard :

Quels sont les comportements à adopter lors de la conduite par temps de brouillard ?

- ➔ Réduire la vitesse.
- ➔ Augmenter la distance de sécurité.
- ➔ Allumer les feux de croisement et de brouillard.
- ➔ Se guider à l'aide du marquage au sol.



#### • Par temps de vent :

Quels sont les comportements à adopter lors de la conduite par temps de vent ?

- ➔ Réduire la vitesse.
- ➔ Augmenter la distance de sécurité.
- ➔ Prévoir et éviter les écarts de direction (ponts, bâtiments, croisements, dépassements...)



### • Par temps de neige ou verglas :

Quels sont les comportements à adopter lors de la conduite par temps de neige ou de verglas ?

- ➔ Réduire la vitesse.
- ➔ Augmenter la distance de sécurité.
- ➔ Allumer les feux.
- ➔ Utiliser les équipements autorisés.
- ➔ Utiliser les accessoires (essuie-glaces, Ventilation, rétro chauffants ...).
- ➔ Respecter les réglementations particulières (Barrières de dégel...).



## Conduite de Nuit

### • Particularités :

*Quelle est la particularité de la conduite de nuit ?*

- ➔ Les accidents sont 2 fois plus graves que le jour.



### • Dangers:

*Quels sont les principaux dangers de la conduite de nuit ?*

- ➔ Vitesse supérieure.
- ➔ Manque de visibilité.
- ➔ La fatigue et de l'absorption d'alcool.
- ➔ Ceux qui ont une mauvaise acuité visuelle auront d'autant plus de problèmes qu'ils conduiront la nuit.

### • Sensibilisation à l'éblouissement:

*Quels sont les conséquences de la sensibilisation à l'éblouissement ?*

- ➔ Altère la vision des couleurs.
- ➔ Réduit le champ visuel.
- ➔ Diminue l'acuité de façon importante



## • Précautions à prendre:

*Quels sont les précautions à prendre lors de la conduite de nuit ?*

*Avant le départ :*

- Contrôler le bon état, la propreté, le réglage, le bon fonctionnement des feux.
- Contrôler la charge de la batterie.
- S'assurer qu'on a une boîte d'ampoules de rechange, des fusibles et une lampe de poche.

*Pendant le trajet :*

- Faire des pauses plus fréquentes.
- Adapter son allure aux conditions météo, à la visibilité et aux conditions d'adhérence.
- De nuit, ralentir davantage en virage car l'importance de la courbe est plus difficile à apprécier et la perception des obstacles plus tardive.
- De nuit, en cas d'éblouissement, fixer le bord droit de la route le plus loin Possible.
- En cas de mauvaise visibilité, se guider à l'aide des marquages au sol.
- Se méfier du "coup de pompe" au petit matin.

## • Informations routières :

*Auprès de quels services peut-on obtenir des informations routières précises ?*

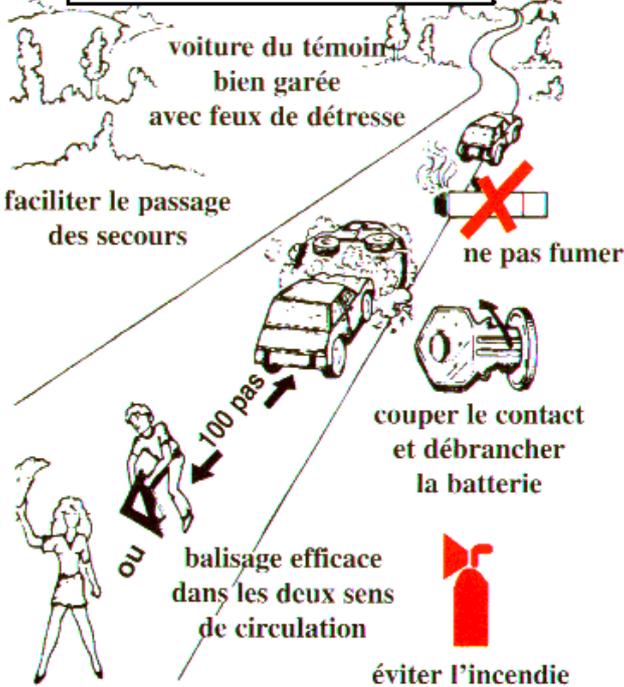
24 h / 24, des informations peuvent être obtenues auprès :

- Du CNIR (Centre National d'Informations Routières)
- Du CRICR (Centre Régional d'Informations et de Coordination Routières)
- Sur internet (Bison futé, ...)
- Des radios d'information autoroutière ou autres.
- De la police ou de la gendarmerie.



**Fiche orale N°2 : Comportement en présence d'un accident**

**éviter un autre accident**

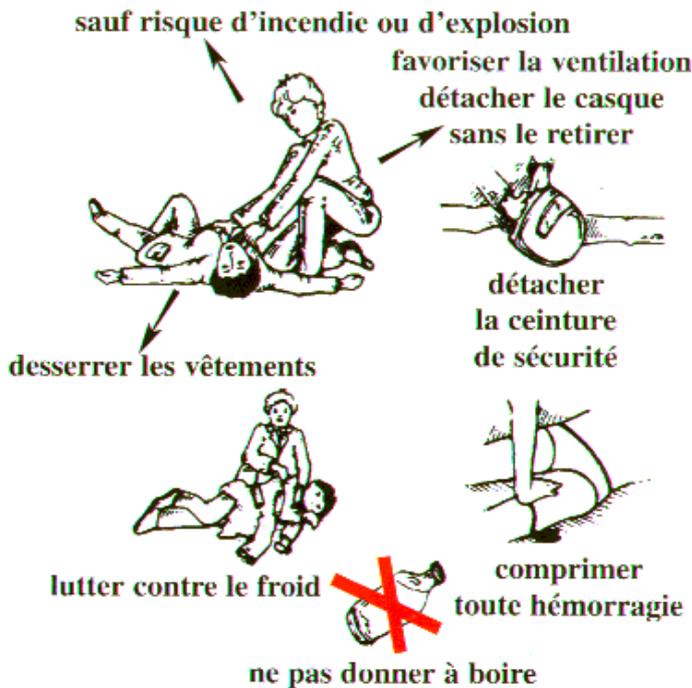


**DONNER L'ALERTE**

**indispensable**



**ne pas déplacer le blessé**



## Les gestes d'urgence:

Impliqué, témoin ou arrivant le premier sur les lieux d'un accident, il faut s'arrêter pour « porter secours », sans oublier de porter le gilet de haute visibilité.

Si les secours sont déjà organisés, il faut passer à allure réduite pour ne pas encombrer inutilement les lieux.



## Les gestes d'urgence: P.A.S.

- ➔ **P** : Protéger
- ➔ **A** : Alerter
- ➔ **S** : Secourir



### P : PROTEGER

*Afin d'éviter le sur-accident, pour signaler l'accident et le rendre visible il faut :*

- ➔ Actionner les feux de détresse.
- ➔ Placer le triangle de pré-signalisation.
- ➔ Éclairer avec les feux du véhicule.



### A : ALERTER ou faire Alerter

*Après avoir évalué les dommages, appeler gratuitement les secours :*

- ➔ A partir d'une borne d'appel d'urgence.
- ➔ A partir d'un téléphone en composant le :
  - 15 (secours d'urgence)
  - 17 (police ou gendarmerie)
  - 18 (pompiers)
  - 112 (numéro unique à partir d'un portable)
- ➔ Etre précis, bref et attendre avant de raccrocher d'y avoir été invité



## S : SECOURIR

*En attendant les secours, il faut:*

- ➔ Couvrir le blessé.
- ➔ Réconforter.
- ➔ S'assurer qu'il respire correctement.



## Les gestes dangereux:

*En attendant les secours, il ne faut pas :*

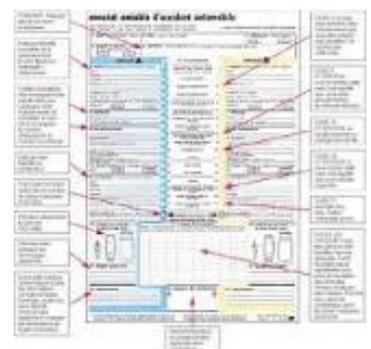
- ➔ Déplacer un blessé (sauf incendie ou noyade).
- ➔ Donner à boire.
- ➔ Retirer le casque d'un motard.
- ➔ Effectuer tout geste sans savoir.



## Conduite à tenir en cas d'accident matériel:

*En cas d'accident matériel, il faut :*

- ➔ Garder son calme et sa courtoisie quelle que soit la gravité de l'accident.
- ➔ Compte tenu de l'encombrement d'un véhicule lourd, dégager les lieux dès que possible. En cas d'impossibilité (véhicule hors service), protéger les lieux.
- ➔ Prévenir son entreprise et procéder à la rédaction d'un constat amiable. La détention et l'utilisation d'un constat amiable ne sont pas obligatoires mais elles sont fortement recommandées. Le constat amiable est de format européen et peut être utilisé dans tous les pays de l'Union. Les rubriques sont ainsi identiques, seules les langues des pays changent.
- ➔ La rédaction du recto se fait en présence de la partie adverse (identités et coordonnées des conducteurs, de leurs compagnies d'assurances, date, heure et lieu du sinistre, dégâts apparents, circonstances, croquis, etc.). Un total des croix est fait, les deux parties signent le constat avant de séparer les deux exemplaires (Autocarbonnés). Il n'est alors plus possible de modifier le recto. Le verso est individuellement complété avant envoi à l'assureur (5 jours ouvrés en cas d'accident matériel).



. **Dangers :**

- ➡ La déclivité : risques liés à l'énergie cinétique.
- ➡ Masse du véhicule (chargement).
- ➡ Gabarit du véhicule.
- ➡ Les croisements.
- ➡ Les trajectoires en virages.
- ➡ Les autres usagers.
- ➡ Risque d'échauffement important des systèmes de freinage.
- ➡ Surchauffe moteur.
- ➡ Risques liés à la neige et au verglas.

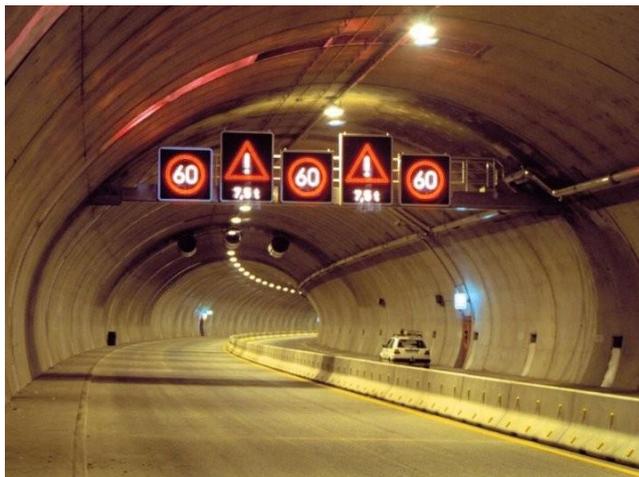


**Virages**



## . **Précautions :**

- ➔ Réduire et adapter sa vitesse à la déclivité.
- ➔ Adapter les rapports de boîte de vitesses en fonction de la déclivité (frein moteur).
- ➔ Utiliser correctement les freins et ralentisseurs.
- ➔ Posséder les dispositifs antidérapants adaptés (chaînes en C et E (C), pneus à crampons et chaînes en D
- ➔ S'informer de l'état des routes, et de l'ouverture ou de la fermeture de certains itinéraires (cols, ...).
- ➔ Utiliser les tunnels routiers.
- ➔ Prévenir (avertisseur sonore, appels feux).



## **Prévenir les autres usagers**



## **Info-route**



## Gestes et postures à adopter :

*Quels sont les gestes et postures à adopter étant conducteur routier ?*

➡ Etre attentif lors de la montée et la descente de la cabine: risque de chute, foulure, entorse, fractures ...

➡ Véhicule avec cabine : ne pas sauter de la cabine, conserver les trois points d'appui, descendre face aux marchepieds, être attentif aux marches pieds glissants ...



➡ Adopter les principes recommandés lors des chargements/déchargements de Marchandises. (Dos droit, placement des pieds de part et d'autre pour l'équilibre, flexion/extension de:



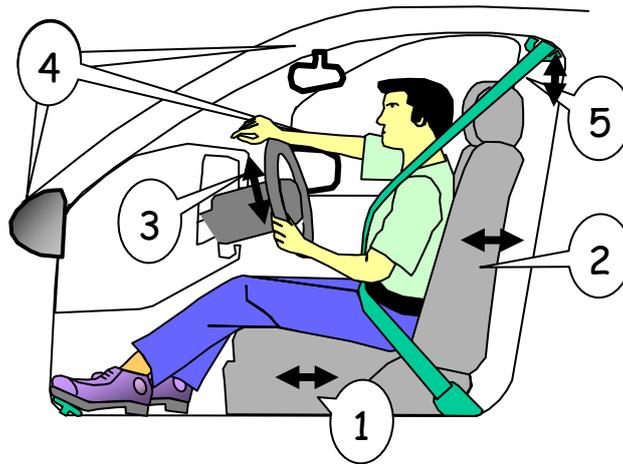
➡ Etre vigilant lors du nettoyage du véhicule (utilisation des marches pieds et poignée pour le pare-brise, risque de glissade avec le sol mouillé sur les aires lavage ...)



➡ Utiliser les équipements et protections prévues selon les cas. (Gants, chaussures de sécurité, imperméable ...)



➡ Adopter une bonne position de conduite. (Utilisation des différentes possibilités de réglage du siège, utilisation obligatoire de la ceinture de sécurité ...);



## Importance des accidents du travail :

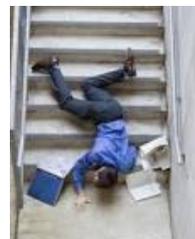
### • Les accidents du travail à l'arrêt et en circulation :

*Où surviennent les accidents du travail pour un conducteur routier ?*

➡ L'accident du travail survient par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soient pour un ou plusieurs employeurs.



➡ Un accident pendant le trajet allé ou retour entre la résidence et le lieu de travail d'un travailleur est considéré comme accident du travail si ce sinistre survient sur l'itinéraire et pendant le délai habituel du parcours ;



Quels sont les chiffres des accidents du travail et des accidents de route ?

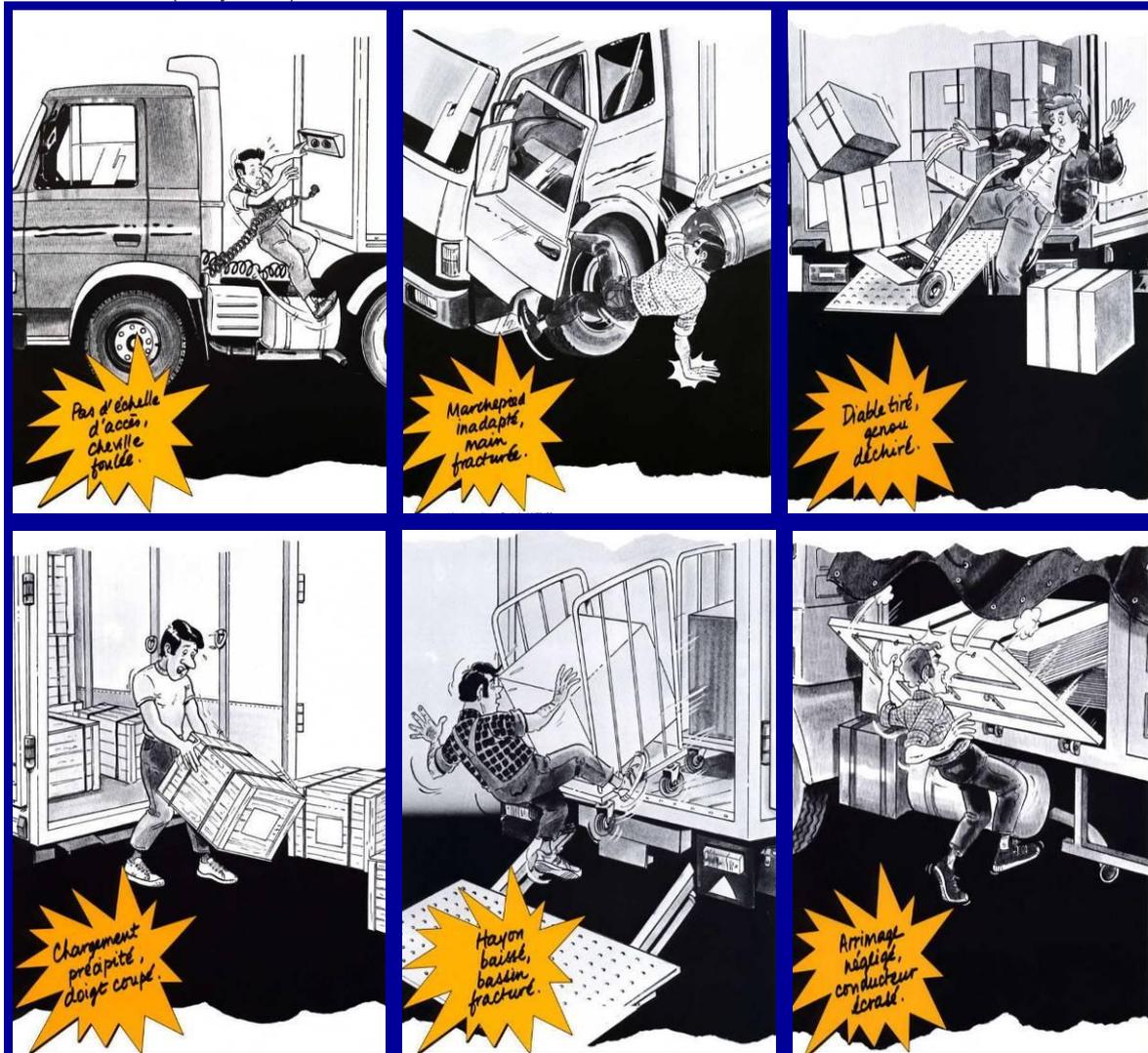
Accident du travail (Assurance maladie 2010):

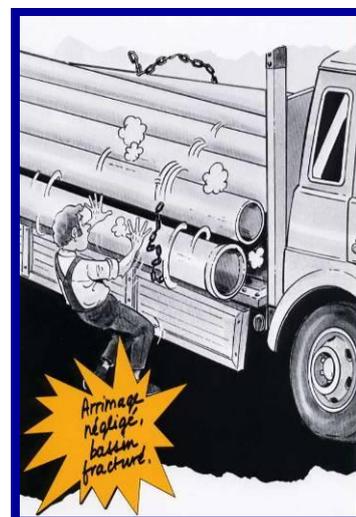
➔ Transport routier de marchandises : plus de 229 000 salariés, près de 18 000 accidents du travail, 45 décès ;



Accident de la route (ONISR 2011) :

➔ Transport routier de marchandises (véhicules + 3.5tonnes) : 60 conducteurs tués (30 jours), 609 conducteurs blessés.





## Dangers et risques:

### • Les accidents du travail:

Avoir à l'esprit qu'il y a 13 fois plus d'accident du travail à l'arrêt qu'en circulation.

Exemple de l'accès en cabine : 10.000 accidents par an environ.

### • Les risques liés:

*Quels sont les risques liés aux accidents du travail ?*

- Aux manutentions (hernies, ankylose, écrasement... lors du chargement et déchargement, bâchages, débâchages) ;
- Aux matières transportées (brûlures, respiration de vapeurs toxiques lors du transport ou transvasement de liquides chauds, toxiques, dangereux ...) ;
- À la conception des véhicules (chute, membre coincé, blessures... liés à une cabine trop haute, un accès difficile aux organes mécaniques, lors de l'utilisation du dispositif d'attelage ...) ;
- À la manœuvre des hayons élévateurs (chute, écrasement, blessure ...) ;
- À la conduite de groupes frigorifiques (produits suspendus), citernes (mouvement de ballant) ;
- À la manœuvre des cabines basculantes (écrasement, membre coincé ...) ;
- A l'ouverture et à la fermeture des portes d'accès.

## Chargement :

Le chargement est de la responsabilité du conducteur (marchandises).

### • Les précautions :

*Quels sont les précautions à prendre lors du chargement d'un véhicule ?*

- ➔ Respecter la réglementation relative aux masses maximales pour éviter la surcharge.
- ➔ Equilibrer, répartir et éventuellement arrimer le chargement.
- ➔ Transport de marchandises : organiser correctement le chargement en fonction de l'itinéraire et, dans le cas de livraisons multiples, des déchargements successifs.
- ➔ Adapter sa vitesse.
- ➔ Choisir son itinéraire en fonction du gabarit (hauteur et largeur) et des masses (limitations de tonnage) de son véhicule ou ensemble de véhicules.



### • Les risques liés à un chargement défectueux :

*Quels sont les risques liés à un chargement défectueux d'un véhicule ?*

- ➔ Déséquilibre du véhicule.
- ➔ Risque de renversement.
- ➔ Détérioration du véhicule.
- ➔ Risque d'endommagement de la voirie, des ouvrages d'art ...
- ➔ Risque d'obstruction de la visibilité.
- ➔ Risque de chute de la marchandise sur la chaussée.
- ➔ Risque de limitation ou de refus de garantie de la part des assureurs en cas d'accident



## La surcharge :

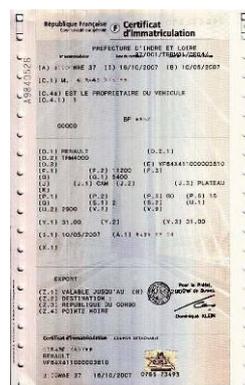


*Il faut :*

- ➔ Respect de la réglementation : **Surcharge interdite.**  
La masse réelle ne doit jamais dépasser la masse en charge maximale admissible (PTAC ou PTR A selon qu'il s'agisse d'un véhicule isolé ou d'un ensemble de véhicules).

*Où sont inscrites les masses ?*

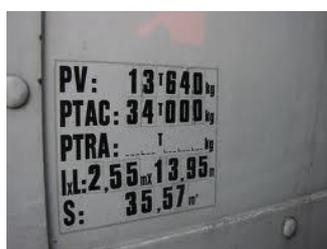
- ➔ Sur les certificats d'immatriculation (Code F2 pour le PTAC, F3 pour le PTR A)
- ➔ sur la plaque de tare et de surface ;
- ➔ sur la plaque du constructeur ;
- ➔ sur le dispositif d'attelage.



La réa  
de ren



églementation n'é  
trôler certains ch



(nécessité



• **Sanctions :**

*La surcharge constitue une infraction :*

- ➔ à la réglementation des transports (coordination).
- ➔ au code de la route.



*Quelles sont les risques de sanctions encourues à un chargement en surcharge ?*

- ➔ Amende (4<sup>ème</sup> classe, 90 € en forfaitaire minorée, 135 € en forfaitaire, 375 € en forfaitaire majorée) ;
- ➔ Prison ;
- ➔ Immobilisation du véhicule (au-delà de 5 % de surcharge).

BANDE À DÉTACHER POUR CONSERVER LE JUSTIFICATIF DU PAIEMENT

IMMATRICULATION		DEPT		ARRT	SERVICE	ZOIR	MOIS	DATE	CARTES DE PAIEMENT	
LA CONTRAVENTION RELEVÉE À VOTRE ENCONTRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT :										
AMENDE FORFAITAIRE		AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)								
<input type="checkbox"/> CAS PIETON	4 €	7 €								
<input type="checkbox"/> CAS N° 1	11 €	33 €								
<input type="checkbox"/> CAS N° 2	35 €	75 €								
<input type="checkbox"/> CAS N° 3	60 €	180 €								
<input type="checkbox"/> CAS N° 4	135 €	375 €								
Les cas 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> ne s'appliquent qu'aux contrevenants au code de la route à l'exception de celles relatives au stationnement.										
AMENDE FORFAITAIRE MINORÉE		AMENDE FORFAITAIRE		AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)						
<input type="checkbox"/> CAS N° 2 <sup>ème</sup>	22 €	35 €		75 €						
<input type="checkbox"/> CAS N° 3 <sup>ème</sup>	45 €	60 €		180 €						
<input type="checkbox"/> CAS N° 4 <sup>ème</sup>	90 €	135 €		375 €						
CAS A		LA PROCÉDURE DE L'AMENDE FORFAITAIRE N'EST PAS APPLICABLE À LA CONTRAVENTION RELIÉE À VOUS, TITRE 1, 108 ET 109 DES POSSIBILITÉS ADJONCTES S'APPLIQUENT À L'INITIATIVE DU MINISTRE PUBLIC.								
(1) Pour information : à défaut de paiement dans les 45 jours, vous recevrez une amende forfaitaire majorée du montant indiqué ci-dessus.										
SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS PAYER PAR CHÈQUE, COLLEZ À CET EMPLACEMENT « LA PARTIE À ENVOYER » DU TIMBRE-AMENDE (PNE DE 100MM x 50MM)										
DESTINATAIRE										
N° 11317-03										

MONTREZ CE TITRE À LA GARE D'ARRIVÉE POUR LES CONTRAVENTIONS AU VERSO

## Les dépassements :

Les dépassements avec un véhicule du groupe lourd ou d'un ensemble de véhicules nécessite une grande attention, conséquence de gabarits imposants (poids et dimensions).

### • Précautions avant le dépassement :

*Quels sont les précautions à prendre avant le dépassement ?*

➔ Respect de la signalisation horizontale et verticale.



➔ Respect de la réglementation (interdiction de dépassement sur la troisième voie pour les véhicules d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3.5 tonnes ou d'ensemble d'une longueur supérieure à 7 mètres, interdiction de dépassement lorsqu'au moins une voie de circulation est couverte de neige ...).

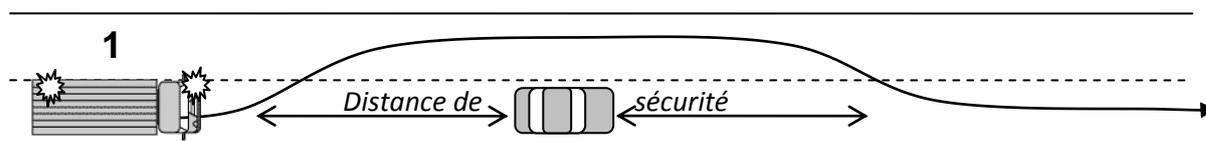
➔ Importance de l'espace libre nécessaire.

➔ Importance de la différence d'allure avec le véhicule dépassé.

➔ Accélérations rendues difficiles par l'inertie du véhicule.

➔ Nécessité de connaître son véhicule (possibilité d'accélération, utilisation du limiteur/régulateur de vitesse ...).

➔ Utiliser les avertisseurs (sonores et lumineux).

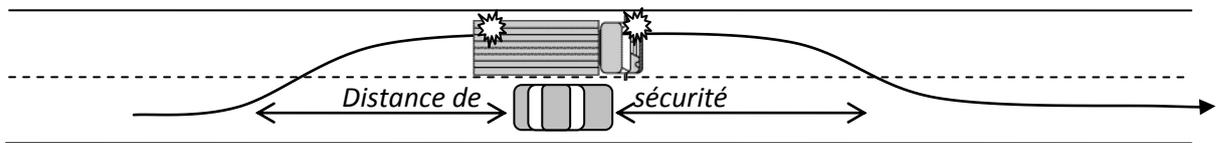


### • Précautions pendant le dépassement :

*Quels sont les précautions à prendre pendant le dépassement ?*



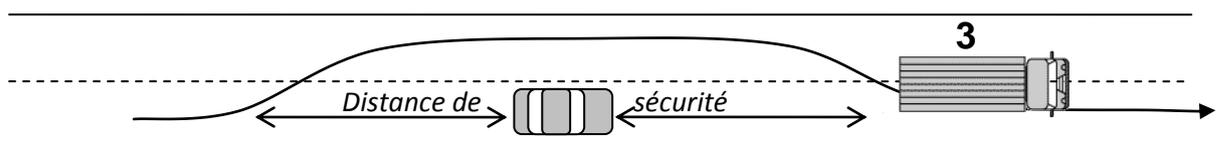
- ➡ Respecter des distances latérales et longitudinales, existence de règles prévues par le code de la route (notamment avec les deux-roues ou les piétons) ...
- ➡ Surveillance à l'aide des dispositifs de rétro-vision.



### • Précautions après le dépassement

*Quels sont les précautions à prendre après le dépassement ?*

- ➡ Respecter les distances lors du retour à droite (distances de sécurité [règle du code de la route spécifique - R.412-12 - imposant une distance minimale de 50 mètres pour les PTAC > 3 500 kilos ou dont la longueur > 7 mètres]).
- ➡ Se rabattre à droite.



### • Dangers liés aux dépassements :

*Quels sont les dangers liés aux dépassements ?*

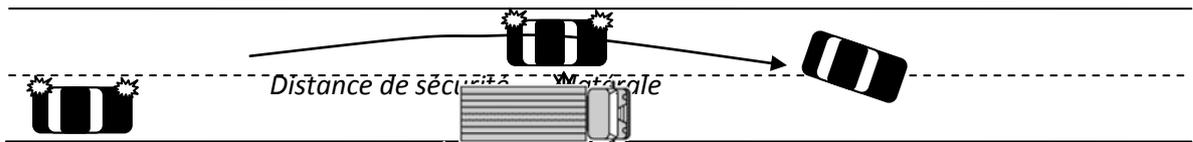
- ➡ Accrochage de l'utilisateur dépassé à cause d'une mauvaise appréciation des distances.
- ➡ Mauvaise appréciation des vitesses.
- ➡ Déport dû au vent (passage d'une zone abritée à une zone non abritée).



### • Etre dépassé :

*Quels sont les précautions à prendre lorsque l'on se fait dépassé par un véhicule ?*

- ➡ Maintenir son allure (ou éventuellement ralentir), rappel des règles du code de la route ...
- ➡ Surveiller un déport éventuel dû au vent.



• **Spécifique BE, C, CE, D1E et DE:**

*Quels sont rôles des dispositifs latéraux et arrière de protection ?*

**Dispositifs latéraux :**

➡ Objectif : protéger contre le risque de chute d'usagers (deux roues principalement) sur la trajectoire des roues arrière du véhicule, de la remorque ou de l'ensemble de véhicules.



**Dispositifs arrière anti-encastrement :**

➡ Objectif : protéger contre le risque d'encastrement sous le véhicule d'usagers venant de l'arrière.



## La dynamique d'un véhicule :

*De quoi est constituée la dynamique d'un véhicule ?*

### • La vitesse :

➡ Un véhicule en mouvement accumule une énergie :

- C'est l'énergie cinétique.

➡ C'est l'énergie qui animait le ou les véhicules juste avant le choc.

➡ Après le choc, véhicule(s) immobilisé(s), l'énergie cinétique est tombée à zéro, car elle a été « consommée » en déformations mécaniques très brutales.

Elle est proportionnelle :

- La masse du véhicule.
- Au carré de la vitesse.

➡ La vitesse à un impact direct sur la gravité des sinistres. Dans les accidents mortels impliquant au moins un poids lourd, près de 70 tués dans les poids lourd, plus de 500 tués dans les autres véhicules ou piétons (ONISR 2011).

0 km/h



40 km/h

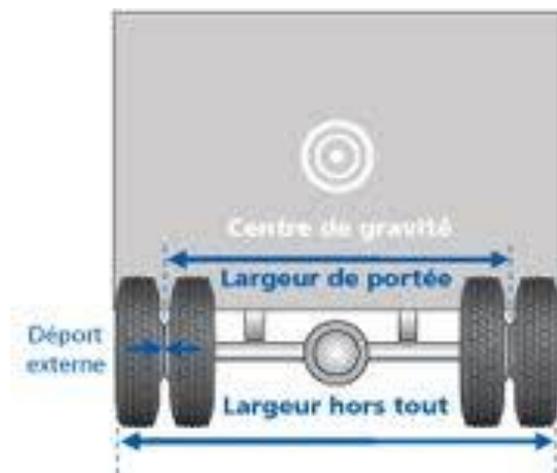
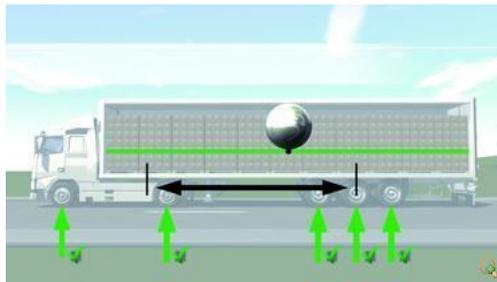


80 km/h



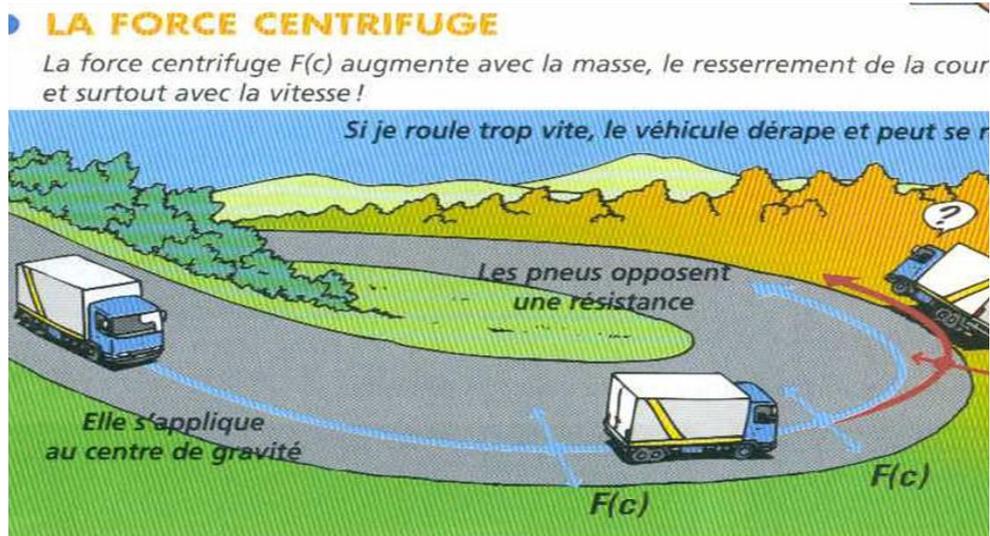
### • Le centre de gravité :

- ➡ Il est déterminé par construction.
- ➡ Il doit se situer le plus bas possible.
- ➡ Il varie en fonction du chargement (un chargement en hauteur rehausse le centre de gravité).
- ➡ Il peut influencer la conduite en créant des effets de ballant (différents type de ballants, élargissement des trajectoires, risque de renversement ...).



### • La force centrifuge :

- ➡ C'est la force, dans virage ou un changement de direction, entraîne le véhicule vers l'extérieur de la courbe.
- ➡ Elle varie : avec le carré de la vitesse, la masse du véhicule et le rayon de la courbe.
  - ➡ Elle tend à élargir la trajectoire du véhicule en virage ou lors de changement
  - ➡ direction, ce qui peut surprendre le conducteur.



• **Adaptation de la conduite :**

*Comment adapter la conduite à la dynamique d'un véhicule ?*

- Réduire la vitesse du véhicule en fonction du chargement et de la configuration de la route (rayon de la trajectoire).
- Adopter une conduite souple.
- Adapter la vitesse du véhicule aux circonstances rencontrées : (signalisation, situations de circulation, état de la route, conditions de visibilité, d'éclairage ...).
- Connaître la réglementation spécifique des véhicules du groupe lourd en matière de limitations de vitesses, (en fonction des catégories, du type de voie, apposition de disques de limitation à l'arrière des véhicules lourds, des remorques ...).
- Savoir que les véhicules du groupe lourd (hors BE) sont prévus, à la construction, pour ne pas dépasser une certaine vitesse (limiteur, dispositif non réglable et non modifiable ...).
- Savoir charger son véhicule et sa remorque le cas échéant (répartition, équilibre, arrimage ...).

## ALCOOL :

Quels sont les règles de la consommation d'alcool ?



### • La taux d'alcool :

- ➡ Le taux d'alcool limite à ne pas atteindre est de 0,5 g d'alcool par litre de sang soit : 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré.
- ➡ Chaque verre (norme débit de boisson) consommé fait monter le taux d'alcool de 0,20 g à 0,25 g en moyenne.



- ➡ Ce taux peut augmenter en fonction de l'état de santé, du degré de fatigue, du stress ou des caractéristiques physiques de la personne.
- ➡ Le taux d'alcool maximal est atteint :
  - ½ heure après absorption à jeun ;
  - 1 heure après absorption au cours d'un repas.
- ➡ L'alcoolémie baisse en moyenne de 0,10 g à 0,15 g d'alcool par litre de sang en 1 heure.
- ➡ Café salé, cuillerée d'huile ... : aucun "truc" ne permet d'éliminer l'alcool plus rapidement.



● **Les effets :**

*Quels sont les effets de la consommation d'alcool ?*

➔ L'alcool agit sur le cerveau et sur tout le système nerveux, ce qui provoque des conséquences graves pour le conducteur.

➔ Les conditions physiques sont amoindries :

- champ visuel réduit, vision trouble, inattention, sommeil ;
- perte de mémoire, perte des apprentissages, diminution des réflexes.



➔ Le comportement est modifié :

- diminution de la peur et prise de risque exagérée ;
- agressivité ;
- euphorie.

● **Les sanctions :**

*Quels sont les sanctions suite à une consommation d'alcool trop importante ?*

➔ Taux compris entre 0,5 (0,2 pour le transport en commun) et 0,8 g d'alcool par litre de sang :

- amende de 135 euros et retrait de 6 points sur le permis de conduire.



ANCIENNES CONSTATATIONS		ANCIENNES CONSTATATIONS	
LA CONSTATATION RELÈVE À NOTRE ENCADRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)
LA CONSTATATION RELÈVE À NOTRE ENCADRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)
LA CONSTATATION RELÈVE À NOTRE ENCADRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)
LA CONSTATATION RELÈVE À NOTRE ENCADRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)

➔ Taux égal ou supérieur à 0,8 g d'alcool par litre de sang (délit) :

- retrait de 6 points sur le permis de conduire ;
- amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros ;
- immobilisation du véhicule ;
- suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis ;
- peine de prison (jusqu'à 2 ans).

ANCIENNES CONSTATATIONS		ANCIENNES CONSTATATIONS	
LA CONSTATATION RELÈVE À NOTRE ENCADRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)
LA CONSTATATION RELÈVE À NOTRE ENCADRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)
LA CONSTATATION RELÈVE À NOTRE ENCADRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)
LA CONSTATATION RELÈVE À NOTRE ENCADRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)	AMENDE (euros)



# Stupéfiants:



## • Les effets :

Quels sont les effets de la consommation de stupéfiants ?

- ➔ Capacité à contrôler la trajectoire diminuée ;
- ➔ Temps de réaction allongé ;
- ➔ Déficit des mécanismes d'attention et de vigilance ;
- ➔ Fausse sensation de sécurité.



L'usage seul du cannabis multiplie le risque moyen d'avoir un accident par 1,8.  
L'usage combiné du cannabis avec une forte dose d'alcool multiplie ce risque par 14.

## • Les sanctions :

Quels sont les sanctions suite à une consommation de stupéfiants ?

- ➔ Dépistage positif :
  - retrait de 6 points sur le permis de conduire ;
  - amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros ;
  - immobilisation du véhicule ;
  - suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis ;
  - peine de prison (jusqu'à 2 ans).
- ➔ Les sanctions sont aggravées lorsque cette infraction est couplée avec un taux d'alcool prohibé : les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
6 points  
Suspension



## Médicaments:



*Quels sont les effets des médicaments avant de conduire?*

- ➡ Avant de conduire, il convient de lire attentivement les notices ou de demander conseil à son médecin.
- ➡ Certains médicaments sont incompatibles avec la consommation d'alcool et entraînent un sur-risque d'accident considérable.



## Eco-conduite :

*Quel est le rôle de l'Eco-conduite ?*

➡ Dans la prise de conscience générale d'un environnement dégradé (pollution, coût des carburants et du matériel ...), l'éco-conduite trouve toute sa légitimité.



➡ L'éco-conduite, ou conduite économique, a pour objectif d'adopter des principes pour une utilisation efficace de l'énergie.

### • Règles de bases :

➡ Changer les rapports à bas régime moteur pour les véhicules à boîte de vitesse manuelle, utiliser les différents programmes proposés pour les changements de vitesses automatique ;



➡ Utiliser le compte-tours et connaître les caractéristiques de sa motorisation (couple, puissance, régime moteur optimal ...)

➡ Réguler sa vitesse (80 au lieu de 90 par exemple) ;

➡ Utiliser l'inertie du véhicule ;

➡ Utiliser un régime moteur le plus bas possible ;

➡ Anticiper le trafic et conduire avec souplesse ;

➡ Entretien son véhicule.



➡ De même, lors des départs à froid, amener progressivement le véhicule à sa température optimale de fonctionnement en utilisant le ou les thermomètres à disposition (liquide de refroidissement, huile) et en évitant de laisser tourner le moteur à l'arrêt.

➡ Penser qu'outre le moteur en lui-même, les organes comportant des huiles (pont, boîte de vitesses ...) ont également besoin de monter en température pour un bon fonctionnement.

## Conduite citoyenne :

### • Bruit : précautions :

*Quels sont les précautions à prendre pour limiter le bruit ?*

- ➔ Maintenir en bon état le dispositif d'échappement silencieux ;
- ➔ Eviter en agglomération des accélérations intempestives ;
- ➔ Arrêter le moteur lorsqu'on stationne, être vigilant sur les lieux de stationnement avec un véhicule équipé d'un groupe frigorifique.



### • Bruit : sanctions :

*Quels sont les sanctions si le véhicule fait trop de bruit ?*

- ➔ Amende,
- ➔ Immobilisation,
- ➔ Mise en fourrière

### • Pollution : précautions :

*Quels sont les précautions à prendre pour limiter la pollution ?*

- ➔ Pas d'émission, pendant l'arrêt, de fumées nettement teintées ou opaques.
- ➔ Il est toutefois admis des émissions fugitives au moment des changements de régime du moteur.



## ●Pollution : sanctions :

- ➔ Amende,
- ➔ Immobilisation,
- ➔ Mise en fourrière

LA CONTRIBUTION RELATIVE À VOTRE ENCADREMENT DANS LE CAS DE SANCTIONS

TYPE DE SANCTION	AMOUNT	TAUX	DATE DE PAIEMENT
AMENDE	100 €	10%	15/01/2025
IMMOBILISATION	200 €	20%	15/01/2025
MISE EN FOURRIÈRE	300 €	30%	15/01/2025

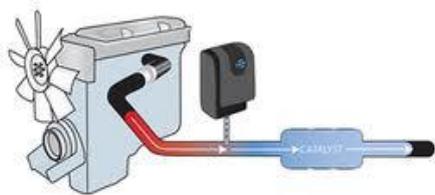
DATE DE PAIEMENT : 15/01/2025

AMOUNT TOTAL : 600 €

TAUX TOTAL : 30%

## ●Pollution : moyens de lutte :

- ➔ La pollution automobile représente un danger important pour la population et l'environnement.
- ➔ L'entrée en application des différentes directives européennes (normes euro) sur les émissions polluantes ont pour conséquence des progrès techniques constants de la part des constructeurs impliquant une diminution de la pollution atmosphérique (motorisations SCR [réduction catalytique sélective] / EGR [recyclage des gaz d'échappement], hybrides et électriques, carburants alternatifs ...).



- ➔ Les formations initiales et continues obligatoires des conducteurs de véhicules du groupe lourd ainsi que les formations en entreprises ont également un impact sur les conduites à adopter.
- ➔ Les véhicules lourds sont soumis à des contrôles réglementaires réguliers (contrôles techniques spécifiques).
- ➔ Enfin, sur certains itinéraires, les entreprises peuvent prendre en compte les possibilités de transport combiné rail-route pour limiter les émissions polluantes.



## . **Porte-à-faux :**

### **Connaissance du véhicule :**

- ➡ Le porte-à-faux est la distance existant entre l'axe de la roue avant (ou arrière) et l'extrémité avant (ou arrière) du véhicule.
- ➡ Le conducteur doit connaître les caractéristiques de son véhicule, et notamment les porte-à-faux avant et arrière.
- ➡ Dans le cas d'une semi-remorque, le conducteur doit aussi prendre en compte le porte-à-faux existant entre l'axe de l'attelage et le tablier de la semi.

### **Situations particulières :**

- Virages accentués.
- Changements de direction.
- Manœuvres.
- Passages étroits.



### **Dangers :**

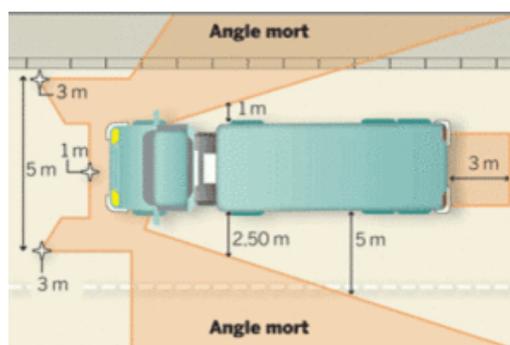
- ➡ Risque de renversement des piétons ou des deux roues, d'accrochage des véhicules ou des obstacles.



### **Précautions :**

- ➡ Observer vers l'arrière (ou l'avant) de faux, notamment au-dessus des trottoirs. des porte-à-
- ➡ Le regard vers l'arrière doit se porter à l'opposé de la direction que l'on veut emprunter.
- ➡ Importance primordiale des différents rétroviseurs.
- ➡ Importance des placements et des trajectoires lors des changements de direction ou des manœuvres.

## • Angles morts :

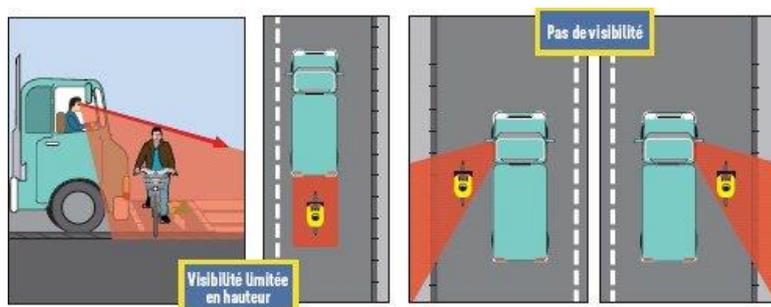


### Connaissance du véhicule :

- ➔ Les véhicules lourds ayant un gros gabarit, les angles morts sont importants
- ➔ Les angles morts constituent des zones de non visibilité vers l'arrière et sur les côtés.
- ➔ Le conducteur doit tenir compte de ces particularités.

### Situations particulières :

- Dépassesments.
- Rabattements.
- Changements de direction.
- Manœuvres ...



### Dangers :

- Risques de collision à l'arrière ou sur les côtés.
- Risques importants liés aux dépassements des deux-roues notamment lors des arrêts en circulation.
- Risques accentués dans la conduite des véhicules articulés car les zones de non visibilité sont variables et changeantes.

### Précautions :

- ➔ En cas de non-visibilité, sur une aire non ouverte à la circulation, le conducteur doit descendre du véhicule et aller vérifier l'espace libre.
- ➔ En général, sur les aires de manœuvre et en circulation, il est prudent de se faire guider.
- ➔ Il existe différents dispositifs de rétrovision pour aider le conducteur selon les véhicules (rétroviseur grand angle, d'accostage, antéviseur, caméra de recul ...).

## . Tunnels :

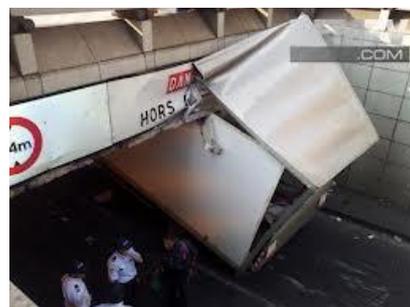
Avant de s'engager dans un tunnel, s'assurer de son ouverture et s'informer des interdictions éventuelles (internet, société gestionnaire du tunnel, panneau à message variable ...).

S'assurer que la quantité de carburant est suffisante (un tunnel comme celui du mont Blanc fait par exemple près de 12 kilomètres) pour franchir l'ouvrage.

### Conduire en sécurité dans un tunnel :

- ne pas fumer durant la traversée, enlever les cigarettes de  

- suivre les informations qui sont données par les équipes sur place ;
- rester toujours à l'écoute de l'autoradio (107.7 ou radios locales) pour les consignes de sécurité ;
- respecter la réglementation en place :
  - ➔ Les limites de gabarit (hauteur, largeur ...), d'accès (produit inflammables, GPL ...)
  - ➔ Obligation d'allumer les feux (avant d'entrer dans le tunnel) ;
  - ➔ Les limitations de vitesse ;
  - ➔ Les distances de sécurité : il existe une inter distance obligatoire avec, généralement, des balisages lumineux bleus disposés à intervalles réguliers. Un certain nombre de ces balisages doivent séparer le véhicule de celui qui précède ;
  - ➔ Les feux, barrière d'accès ...



### En cas d'arrêt dans un tunnel :

- ➡ Respecter la distance minimale entre deux véhicules, ne pas tenter de faire demi-tour ;
- ➡ Lire les informations sur les panneaux à messages variables, écouter la radio, suivre les consignes.

### En cas d'urgence (panne, incident, etc.) :

- ➡ Utiliser autant que possible les emplacements d'arrêt prévus, à droite, situés à des intervalles réguliers ; sinon, arrêter le véhicule au plus près du tr



- ➡ Couper le moteur et allumer les feux de détresse ;
- ➡ Si possible, avertir le poste de contrôle et de commande à partir des niches de sécurité (SOS).



### En cas d'incendie :

- ➡ Dès détection de fumées ou de flammes, arrêter le véhicule immédiatement. Ne pas tenter de faire demi-tour ou marche arrière ;
- ➡ Couper le moteur en laissant la clé de contact en place et allumer les feux de détresse ;
- ➡ Regagner rapidement un abri vert signalé par des lampes clignotantes ;
- ➡ Penser à aider ceux qui auraient des difficultés ;
- ➡ Si possible, avertir le poste de contrôle et de commande à partir des niches de sécurité ;
- ➡ Si possible, utiliser les extincteurs ou les lances qui se trouvent à l'intérieur des niches de sécurité elles-mêmes.

## . Passages à niveau :

### Différents types :

- ➔ Passage à niveau sans barrière : malgré sa rareté, il provoque un taux d'accident très élevé si on le calcule en fonction du nombre de véhicules passant en moyenne chaque jour ;
- ➔ Le passage à niveau avec une barrière complète ou deux demi-barrières de chaque côté de la voie ;
- ➔ Le passage à niveau avec une demi-barrière : forme la plus répandue.



### Données statistiques :

- En France, plus de 18 000 passages à niveau ;
- Pratiquement tous les accidents qui surviennent lors d'un franchissement de passage à niveau sont dus au non-respect du code de la route ;
- 12 décès lors du franchissement des passages à niveau (ONISR 2011).



### Précautions :

- ➔ Le gabarit des véhicules lourds impose de prendre beaucoup de précautions pour franchir les passages à niveau :
  - inertie liée aux masses,
  - longueur,
  - hauteur,
  - largeur,
  - garde au sol avec certains types de remorques ...
- ➔ L'adaptation de la vitesse de franchissement est délicate : si le conducteur circule vite, il n'est pas sûr de pouvoir s'arrêter à temps en cas d'abaissement des barrières. A l'inverse, si son allure est faible, les barrières risquent de s'abaisser pendant le franchissement (dans ce cas, le conducteur ne doit en aucun cas s'arrêter quitte à casser les barrières).
- ➔ Le conducteur, avant de s'engager, doit s'assurer qu'il dispose d'un espace suffisant pour dégager entièrement le passage à niveau.

## Fiche orale N°12 : Systèmes de sécurité et d'aides à la conduite

### Définition :

Une aide à la conduite est un système de sécurité active d'information ou d'assistance du conducteur pour :

- ➡ Eviter l'apparition d'une situation dangereuse risquant d'aboutir à l'accident ;
- ➡ Libérer le conducteur d'un certain nombre de tâches qui pourraient atténuer sa vigilance ;
- ➡ Assister le conducteur dans sa perception de l'environnement (détecteur de dépassement, détecteur de risque de gel ...).



Tout système allégeant et facilitant la tâche du conducteur peut être considéré comme une aide à la conduite.

Cela va donc des systèmes les plus simples et répandus (direction assistée par exemple) aux plus complexes (radar de maintien des distances par exemple).

Quelques exemples, leurs rôles :

### Aide de sécurité :

**ABR, antiblocage des roues en cas de freinage brusque / appuyé : le conducteur peut conserver sa trajectoire ;**

- ➡ ESP, stabilisateur électronique programmable : aide au contrôle de trajectoire ;
- ➡ AFU, aide au freinage d'urgence : permet d'utiliser la puissance maximale du système de freinage ;
- ➡ Limiteur de vitesse ;
- ➡ Radar de distance : permet de conserver automatiquement une distance entre son véhicule et celui qui vous précède

Aide à la navigation par GPS avec avertisseur de zone de travaux, d'embouteillage...

Détecteur de fatigue, d'inattention :

- ➡ Avertisseur de déviation de trajectoire ;
- ➡ Alerte de franchissement involontaire de ligne.



Automatisation des tâches :

- ➡ Allumage automatique des feux de croisement ;
- ➡ Essuie-vitre automatique couplé à un capteur d'eau de pluie ;
- ➡ Régulateur de vitesse

Aide au démarrage en côte, sur sol glissant (anti patinage) ;

Aide au stationnement :

- ➡ Radar de détection de distance avant et arrière ;
- ➡ Caméra de recul



Frein de stationnement électrique ;

**Dangers :**

Si ces systèmes apportent une efficacité à la conduite normale, ils peuvent aussi être source de risques et contraires à la sécurité si :

- ➡ Le conducteur se repose intégralement sur ces aides : baisse de vigilance, perte des repères, absence d'anticipation, endormissent...
- ➡ Pour certains appareils, l'interface utilisateur (vocale et/ou visuelle) est mal conçue et sollicite trop l'attention du conducteur qui a tendance à occulter ce qu'il se passe réellement sur la route ;
- ➡ Le conducteur procède aux divers réglages en roulant (entrée de données sur l'aide à la navigation par exemple) ;
- ➡ En cas de défaillance, risque de se laisser surprendre ...
- ➡ Tentation d'augmenter sa prise de risques au volant, repousser ses limites

## Signalisation

	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p>	<p>Signal d'interdiction</p> <p>Interdiction de dépasser la vitesse indiquée.</p> <p>Indication de la catégorie de véhicules concernés.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p>	<p>Tous les véhicules tractant une remorque dont le PTAC dépasse 250kg.</p>
	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p>	<p>Signal d'interdiction</p> <p>Interdiction de tourner à gauche à l'interdiction.</p> <p>Interdiction concernant qu'une catégorie d'usager.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p>	<p>Dans le cas de ce panneau, tous les véhicules de marchandises quel que soit leur tonnage.</p> <p>Les véhicules de transport en commun ne sont pas concernés.</p>
	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p>	<p>Signal de danger</p> <p>Descente dangereuse sur 4.5 km.</p> <p>La route descend de 10 mètres tous les 100 mètres parcourus.</p> <p>Dans ce cas, la dénivellation totale est de 450 mètres.</p>
<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p>	<p>Tous les véhicules, et particulièrement les poids lourds, qu'ils soient affectés au transport de marchandises ou de personnes.</p>	

## Signalisation

	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p>	<p>Signal d'interdiction</p> <p>Accès interdit aux véhicules transportant plus d'une certaine quantité de produits explosifs ou facilement inflammables, et signalés comme tels.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p>	<p>Tous les véhicules, quels que soient, à partir d'une certaine quantité de produits.</p> <p>Les véhicules circulant avec une citerne vide, mais non dégazée sont concernés.</p>

	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p>	<p>Ce sont des signaux de pré signalisation (500 m) de l'origine d'un itinéraire de déviation.</p> <p>La déviation ne concerne pas le même type de véhicules.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p>	<p>Seulement les véhicules de transports de marchandises d'un PTAC ou PTRM supérieur à 12 tonnes.</p>

	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p>	<p>Signal d'interdiction.</p> <p>Accès interdit aux véhicules ou ensembles d véhicules, dont la longueur, chargement compris, dépasse la valeur indiquée.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p>	<p>Tous les véhicules ou ensembles qui dépassent la longueur indiquée, soit ici 10 mètres de long. Avec une remorque, si l'ensemble dépasse 10 mètres, je ne peux pas passer.</p>

## Signalisation

	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p> <p>Signal d'interdiction.</p> <p>Interdiction de dépasser pour une catégorie de véhicule particulière.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p> <p>Tous les véhicules quels qu'ils soient, à partir du moment où ils n'arrivent pas à circuler à plus de 60 km/h.</p> <p>On le rencontre souvent dans une montée forte et longue, comportant une voie pour les véhicules lents.</p>
	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p> <p>Signal d'interdiction.</p> <p>Accès interdit aux véhicules dont la largeur dépasse, chargement compris, la valeur indiquée.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p> <p>Dans le cas de cette signalisation, tous les véhicules dont la largeur est supérieure à 2,30 mètres.</p>
	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p> <p>Signal d'indication.</p> <p>Voie de détresse à droite.</p> <p>C'est un signal avancé.</p> <p>Une série de ce même panneau, avec une indication de distance, jalonne l'approche de la voie.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p> <p>Tous les véhicules à quatre roues et plus.</p> <p>Plus particulièrement les véhicules lourds de transport de marchandises ou de personnes.</p>

## Signalisation

	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p>	<p>Signal d'interdiction.</p> <p>Accès interdit aux véhicules dont le PTAC ou le PTRR dépasse la valeur indiquée.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p>	<p>Dans ce cas, tous les véhicules dont le PTAC et PTRR est supérieur à 5.5 t.</p> <p>Ce n'est pas le poids réel qui est pris en compte.</p>

	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p>	<p>Signal d'interdiction.</p> <p>Accès interdit aux véhicules transportant plus d'une certaine quantité de produits de nature à polluer les eaux, et signalés comme tels.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p>	<p>Tous les véhicules, quels qu'ils soient, à partir d'une certaine quantité de produits.</p>

	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p>	<p>Signal d'interdiction.</p> <p>Accès interdit aux véhicules transportant des produits dangereux et signalés comme tels (explosifs, inflammables ou de nature à polluer les eaux).</p> <p>Les véhicules qui circulent à vide mais non dégazés sont concernés.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p>	<p>Tous les véhicules transportant des produits dangereux et signalés comme tels (explosifs, inflammables ou de nature à polluer les eaux).</p> <p>Les véhicules qui circulent à vide mais non dégazés sont concernés.</p>

## Signalisation

	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p>	<p>Signal de danger. Danger particulier. Accotement meuble.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p>	<p>Tous les véhicules quels que soit leur catégorie.</p>
	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p>	<p>Signal d'interdiction. Interdiction de dépasser tous les véhicules à moteur, pour les véhicules de transport de marchandises dont le PTAC ou le PTRM dépasse 3.5 t (dépassement autorisé des 2 roues sans side-car).</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p>	<p>Tous les véhicules de transport de marchandises de plus de 3.5 t.</p>
	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p>	<p>Signal de priorité. Annonce d'un carrefour à sens giratoire (rond point) où l'utilisateur qui entre doit céder le passage aux véhicules circulant dans l'anneau. Signal placé à 150 mètres hors agglomération et 50 mètres en agglomération.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p>	<p>S'adresse à tous les véhicules (du cycliste au poids lourd).</p>

## Signalisation

	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p>	<p>Signal d'interdiction.</p> <p>Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, dépasse la valeur indiquée.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p>	<p>Dans ce cas, tous le véhicules dont la hauteur dépasse 3.50 mètres.</p> <p>Attention au chargement qui peut dépasser la hauteur du véhicule.</p>

	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p>	<p>Signal d'interdiction.</p> <p>Accès interdit aux véhicules dont le poids réel sur un essieu dépasse la valeur indiquée.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p>	<p>Dans ce cas, tous les véhicules dont le poids sur un essieu dépasse 2.5 t.</p> <p>C'est le poids réel, pesé sur une bascule, qui est pris en compte.</p>

	<p><b>SIGNIFICATION :</b></p>	<p>Signal d'interdiction.</p> <p>Interdiction de dépasser la vitesse indiquée.</p> <p>Indication de la catégorie de véhicules concernés.</p>
	<p><b>VEHICULES CONCERNES :</b></p>	<p>Dans ce cas, tous les véhicules de transport de marchandises ou de transport en commun de personnes d'un PTAC ou PTRV de plus de 5.5 t.</p>

## Signalisation

	<b>SIGNIFICATION :</b>	Signal de danger. Danger particulier. Arbres inclinés pouvant endommager les véhicules hauts.
	<b>VEHICULES CONCERNES :</b>	Tous les véhicules hauts, en particulier ceux qui dépassent 4 m. Attention, seuls les passages inférieurs à 4.30 m sont obligatoirement signalés. La signalisation peut être sans mention de hauteur lorsqu'il s'agit de branches qui débordent sur la chaussée.

# ANNEXES :



## FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Catégorie CE

Candidat

Nom :

Prénom :

NEPH :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

INTERROGATION ECRITE	E	0	1	2	3
<b>PHASES</b>					
1- Contrôle de l'immobilisation					
2- Vérification des documents de bord		0	1		
3- Vérifications générales					
4- Contrôles véhicule					
• État carrosserie / caisse / cabine / vitrage		0	1		
• Roues		0	1		
• Taches (sous l'ensemble du véhicule)		0	1		
• Chargement		0	1		
5- Compatibilité		0	1	2	
6- Contrôles remorque / semi-remorque					
• État général de la caisse		0	1		
• Roues		0	1		
• Chargement		0	1		
7- Mise en marche moteur		0	1		
8- Positionnement du véhicule tracteur (non évalué)					
9- Attelage	E	0	1	2	
10- Annonce dimensions et poids		0	1		
11- Feux		0	1		
12- Thème		0	1	2	3
13- Interrogation orale	E		1	2	3
14- Vérification des systèmes de freinage	E		1	2	3
15- Dételage		0	1	2	
Gestes et postures		0	1		
Total général					

Catégorie CE

BON si total > à 17Pts

### MANOEUVRE(S) – N° :

M1	ECHEC	BON
M2	ECHEC	BON

BILAN FINAL	INSUFFISANT	FAVORABLE
-------------	-------------	-----------

Observations :

Cocher case si abandon du candidat en cours d'épreuve ou intervention de sécurité

TEST DE CONNAISSANCES – Catégorie CE

	POINTS	
<b>Interrogation écrite</b>	E, 0, 1, 2, 3	
<b>1. Contrôle de l'immobilisation</b> (position de la commande et/ou voyant allumé)		
<b>2. Vérification</b> des documents de bord (présence du porte-documents)	0	1
<b>3. Vérifications générales</b> verrouillage de la cabine		
<b>4. Contrôles du véhicule tracteur</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>État général carrosserie et vitrage</li> </ul> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
<ul style="list-style-type: none"> <li>Roues</li> </ul> Absence d'anomalie	0	1
<ul style="list-style-type: none"> <li>Taches</li> </ul> Absence de tache sous le véhicule	0	1
<ul style="list-style-type: none"> <li>Chargement</li> </ul> Absence d'anomalie	0	1
<b>5. Compatibilité</b> des systèmes d'attelage, des connexions électriques, des connexions pneumatiques, des poids, des distances	0, 1 ou 2	
<b>6. Contrôles remorque</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>État général de la caisse</li> </ul> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
<ul style="list-style-type: none"> <li>Roues</li> </ul> Absence d'anomalie	0	1
<ul style="list-style-type: none"> <li>Chargement</li> </ul> Absence d'anomalie	0	1
<b>7. Mise en marche du moteur</b> annonce voyant(s) et anomalie(s), réglage siège et rétroviseurs	0	1
<b>8. Positionnement du véhicule tracteur</b>		
<b>9. Attelage</b> accouplement, essai de traction, vérification verrouillage, branchement flexibles, suppression des dispositifs de stabilisation et d'immobilisation, mise en position « route » de la suspension le cas échéant	E, 0, 1 ou 2	
<b>10. Annonce dimensions et poids</b> longueur, largeur, hauteur, masse maximale	0	1
<b>11. Feux</b> Absence d'anomalie des feux de stop, de détresse, de croisement, de gabarit	0	1

Permis de conduire – Catégorie CE - Fiche de recueil

	POINTS	
<b>12. Thème tiré au sort</b>	0, 1, 2 ou 3	
<b>I. Documents de bord, triangle, extincteur</b>		
Présentation :		
1) certificats d'immatriculation (tracteur et remorque)		
2) certificats d'assurance (tracteur et remorque)		
3) carte routière détaillée, taxe à l'essieu		
4) constat amiable		
5) manuel d'utilisation		
Présence		
6) triangles de présignalisation, éthylotest		
7) de(s) (l') extincteur(s)		
8) vêtement de haute visibilité		
<b>II. Feux, dispositifs de contrôles et accessoires</b>		
1. 2. 3. Vérification état et fonctionnement de 3 feux		
4. 5. 6. Emplacement, rôle et fonctionnement :		
- de deux dispositifs de contrôles ;		
- d'un accessoire.		
<b>III. Niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces</b>		
1) huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glace		
2) liquide dépolluant (AdBlue/urée)		
3) assistance de direction, d'embrayage et liquide de frein		
4) rétroviseurs (état et fixation)		
5) glaces et pare-brise (état et propreté)		
6) essuie-glaces (état)		
<b>IV. Pneumatiques, roues, suspension, direction</b>		
1) pneumatiques tracteur et remorque (bande de roulement, pression et flanc)		
2) roue et suspension (corps étranger, écrous et suspension), garde-boue		
3) assistance de direction (niveau et explications)		
<b>V. Caractéristiques de l'ensemble</b>		
Présentation :		
1) marque, type, puissance du véhicule tracteur		
2) porte-à-faux avant (tracteur) et arrière (remorque)		
Vérification :		
3) plaques de tare et immatriculation		
4) disques de limitation de vitesses		
5) dispositifs réfléchissants		
6) dispositifs latéraux et anti-encastrement		
<b>VI. Transport de marchandises</b>		
1) ouverture compartiment marchandises		
2) état et étanchéité		
3) poids, nature, répartition, arrimage du chargement		
4) fermeture compartiment marchandises		
<b>13. Interrogation orale</b>	E, 1, 2 ou 3	
Questions de sécurité		
<b>14. Vérification des systèmes de freinage</b>	E, 1, 2 ou 3	
mise en pression (1), vérification frein de parc (2), vérification du frein de service (3), fin (4)		
<b>Bilan partiel</b> (seuil pour 2 essais : 15 points)		
<b>Manœuvre(s)</b> , essai 1 et/ou 2	OUI	NON
<b>15. Dételage</b> immobilisation tracteur, sol, immobilisation et stabilisation remorque/semi-remorque, débranchement flexibles, ouverture système attelage, dégagement	0, 1 ou 2	
<b>Gestes et postures</b>	0	1
<b>Bilan final</b> (seuil pour être reçu : 18 points)		